

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°47/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le 25 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mmes Monique **RAVOUNA**, Eugénie **GARCIA**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Christine **TROUBA**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Lydia **CHAREF**, M. Grégory **SOULLIAERT**, Mmes Sandra **PEYRE**, Caroline **FERRAND**, MM. Esmail **BOUBAKEUR**, Esteban **SERRANO**, Mme Marie-Jeanne **CLAPIER**.

Procurations : M. Sébastien **BLACHE** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**)
M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Chorig **MIRZAYAN**
(pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Fabio **ZUCCARI** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**).

Absents : Mme Mélanie **TOBBA**, M. Ahmet **OZGUN**.

Mme Sandra **PEYRE** a été désignée Secrétaire de séance.

**Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS – COLLEGE "LE GRAND CHAMP"
ET ASSOCIATION "LES VERITABLES ALLUMES DE LA GRIMPE".**

Exposé du Maire.

1 – Collège "Le Grand Champ".

Nous avons été informés par leur professeur, que les élèves de la classe de 3^{ème} 4 du Collège "Le Grand Champ" ont remporté un concours lancé par la Cité de l'Architecture et du Patrimoine à Paris ; concours intitulé "Super Cabanes".

Afin de permettre à ces élèves -auxquels nous adressons ainsi qu'à leur professeur toutes nos félicitations– de voir leurs travaux exposés à Paris, le Collège a organisé un voyage au cours duquel ils visiteront non seulement la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, mais également le musée d'Orsay.

Vingt-quatre élèves en bénéficieront, dont neuf sont domiciliés sur la Commune. Le coût total est de 3.419,70 € et sera financé par le Collège à hauteur de 1.800 € et par les parents à hauteur de 480 €.

Il reste un solde de 1.139,70 € à financer, soit 47,50 € par élèves.

Nous vous proposons de prendre en charge la quote-part concernant les neuf élèves domiciliés sur la Commune, soit un montant de 427,50 € arrondi à 430 €.

2 – Association "Les Véritables Allumés de la Grimpe".

L'année 2026 a vu la célébration du 30^{ème} anniversaire de l'association "Les Véritables Allumés de la Grimpe". Créée en avril 1995, elle comprend à ce jour 65 adhérents répartis en trois catégories, à savoir :

- Enfants à partir de 7 ans.
- Adolescents.
- Adultes.

Les entraînements se déroulent trois fois par semaine au gymnase "Jean Gaget", mais également au lycée "La Pléiade". Des sorties en extérieur sont organisées tout au long de l'année sur les sites naturels d'escalade de la Région Rhône-Alpes, tels qu'à Verna, Hières sur Amby ou Porcieu Amblagnieu.

Nous vous proposons de leur attribuer une subvention de 1.500 €.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré attribue les subventions suivantes :

1 – Collège Le Grand Champ.

- Subvention de **430 €**.

➤ Précise que cette subvention correspond à la quote-part restant due pour les neuf élèves domiciliés sur la Commune, devant se rendre à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine à Paris suite à leur réussite au concours "Super Cabanes".

2 – Association "Les Véritables Allumés de la Grimpe".

- Subvention de **1.500 €**.

➤ Précise que cette subvention correspond à la célébration du 30^{ème} anniversaire de cette association.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 30 juin 2026
Le Maire,

